



**COMPTE-RENDU  
DE REUNION  
Conseil de quartier  
27/09/2021**

Service : Cabinet du Maire de la Bouverie  
Rédacteur : Virginie HACOT  
Approbateur : R.MASSON  
Objet de la réunion : Election du collège des habitants  
Date : le 27/09/2021

**1) PRESENTS :**

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présence</b>
Jean CAYRON	Maire	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère Municipale déléguée à la démocratie Participative	Oui
Robert MASSON	Elu Réfèrent du quartier de la Bouverie Nord	Oui
Christian BESERRER	Elu de la Majorité pour le conseil de Quartier de la Bouverie Nord	Oui
Guillaume GUERIN	Elu d'opposition pour le Conseil e Quartier de la Bouverie Nods	Oui
Anissa NAAMANE	Chef de cabinet	Oui
Virginie HACOT	Secrétaire	Oui

**2) Compte Rendu Sommaire**

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et se félicite de pouvoir mettre en place ses conseils de quartier qui ont pris un peu de retard dans la mise en place à cause du COVID 19. Monsieur le Maire donne la parole à Martine BOUVARD, Conseillère Municipale déléguée à la démocratie participative.

Madame BOUVARD explique les grandes lignes et les objectifs des conseils de quartier :

- Il s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, il peut être force de propositions mais n'a aucun pouvoir de décision
- Monsieur le Maire ou son représentant est le Président de droit
- Les participants sont tenus à un devoir de réserve afin de faciliter les échanges

- L'ordre du jour est arrêté conjointement par l'élu référent Mr MASSON et le vice-Président délégué et envoyé au Maire au plus tard 15 jours avant la tenue du conseil quartier, et que cet ordre du jour devra être respecté. A titre exceptionnel, Mme BOUVARD précise que pour le premier conseil l'ordre du jour a été établi par Monsieur le Maire afin de faciliter la mise en route.
- Les questions soulevées devront être d'intérêts généraux et non personnels
- Le conseil de quartier se réunit habituellement 2 fois par an, le prochain se réunira le 9 novembre.
- Entre 2 Conseils de quartier publics, les membres du Conseil de quartier peuvent se réunir à l'initiative du Vice-Président.

Madame BOUVARD demande à chaque candidat de se lever et de se présenter et explique les modalités de la mise en place de l'élection du collège des habitants.

Avant de procéder au vote, Mme BOUVARD rappelle **le déroulé de l'élection** :

→ **Election du collège des habitants (8 membres + 4 suppléants) :**

- **4 membres sont élus par les habitants du quartier** : il s'agit des 4 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sur les bulletins dépouillés (en cas d'égalité entre 2 candidats, un 2<sup>ème</sup> tour est organisé, et si l'égalité persiste, le plus jeune est élu).
- **4 membres sont désignés par tirage au sort** (parmi les candidats qui n'ont pas été élus précédemment)
- **4 suppléants** : les candidats non élus ou non tirés au sort.

→ **Collège des associations :**

Les associations ont été au préalable, désignées par le Maire. Dans les faits, les membres des associations se sont portés candidats en qualité de représentants de ces associations.

### **Les Elections**

Suite au vote du collège des habitants : Mmes Annie AZZENA et Virginie DUFFAY, Ms Jacque DEWEZ et Serge ESPOSITO ont été élus **conseillers de quartier titulaires**

Par tirage au sort du collège des habitants : Mme Dominique LAURE, Ms Alain LE GOFF, Bruno GUELI et Jean-Paul PERDRISSET sont **conseillers de quartier titulaires**

Pour le collège des habitants : Ms Ernest BURTON, Christian MARCELLIN et Gilbert VIPLÉ sont **conseillers de quartier suppléants**

Pour le collège des associations et suite à leur demande Mme Christine GUERIN (Le Cantadou), Ms Heïdi BORONAT (La Novénaire), Jean-Paul HADET (Le Collet Redon) Richard HAGOUEL (le Caloussu), René-Michel LEDOUX (Les Pins Parasols) sont désignés par M le Maire **conseillers de quartier titulaires**.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour du prochain conseil de quartier qui aura lieu le Mardi 9 novembre 2021 à 18h00 :

- Obligation légale de débroussaillage (OLD)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Projet de secteur
- Aménagement hydraulique
- Questions diverses (réponse orale si possible ou au conseil de quartier suivant)

Madame Bouvard explique qu'il convient de réunir l'ensemble des conseillers de quartier afin d'une part élire le vice-président et d'autre part de préparer le prochain conseil.

L'assemblée présente, soit 35 personnes, est invitée à prendre le verre de l'amitié.

La séance se termine à 19h30

